



Procès verbal

Commission des Règlements Restreinte

Réunion du : 27 mars 2023
A : ELECTRONIQUE
Présidence : M. CORROYER.
Présents : MM. FAIVRE VUILLIN – HOFF – JOURNOT – VIENOT.

. LITIGES.

LITIGE N° 55. BES VELOTTE / ORCHAMPS VAL DE VENNES 2. DEPARTEMENTAL 2 du 12/03/2023

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N° 56. ORNANS 3 / ETALANS VERNIERFONTAINE. DEPARTEMENTAL 2 du 12/03/2023

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N° 57. BEAUCOURT / COURCELLES LES MONTB. DEPARTEMENTAL 2 du 12/03/2023

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N° 59. PLATEAU U7 – SC PLANOISE – du 04/03/2023 à BESANCON ORCHAMPS

Mail d'un membre élu du Comité de Direction DTB, observateur du plateau U7 selon directives FFF.

Absence feuille équipe et licences joueurs

La commission

Attendu le mail du membre élu du Comité Directeur du District et observateur du plateau U7 à BESANCON Orchamps selon directives FFF mentionnant l'absence de feuille équipe du club de SC BESANCON PLANOISE ainsi que l'absence de licence des joueurs et du dirigeant Inflige l'amende réglementaire de 40 euros (5 x 8 euros) à BESANCON PLANOISE SC pour absence de licences joueurs et dirigeant

Inflige l'amende réglementaire de 10 euros à BESANCON PLANOISE SC pour absence de feuille d'équipe plateau

Rappel à l'ordre le club de BESANCON PLANOISE SC d'être en règle pour les prochains plateaux du District.

(Mail le 29/03/2023)

**LITIGE N° 60. ROUGEMONT CONCORDE 1 / BESANCON MAHORAISE 1 – Seniors D1
Gr B du 12/03/2023.**

Match non joué.

Mail du club de ROUGEMONT CONCORDE

Arrêté Municipal de la Mairie de ROUGEMONT en date du samedi 11 mars 2023.

Mail du club de BESANCON MAHORAISE

La commission

**Attendu l'arrêté Municipal de la Mairie de ROUGEMONT en date du samedi 11 mars 2023
faisant foi**

Dit la procédure de report de match respectée

Transmet à la commission compétitions seniors pour reprogrammation de la rencontre

(Mail le 29/03/2023)

. FORFAITS SIMPLES DECLARES.

MATCHES DU 04 ET 05/03/2023

BOUROGNE FC 1 / ENT. VESCEMONT ROUGEGOUTTE 1

DANNEMARIE 1 / GJ RUDIPONTAIN 3

BRCL 2 / OFFEMONT 2

Coupe HDCB – Gr D

U18 – D2 – Gr B

U13 phase 3 – Gr 26

MATCHES DU 11/03/2023

PAYS MAICHOIS 1 / FORGES AUDINCOURT 1

U15 D3 Printemps – Gr C

MATCHES DU 12/03/2023

CHARQUEMONT 2 / EMAGNY PIN 2

GJ RUDIPONTAIN 3 / ORCHAMPS VAL DE VENNES 1

Coupe HDCB – Gr A

U18 D2 Printemps – Gr B

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.

Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

MATCHES DU 04 ET 05/03/2023

DBS SUD VAL LOUE 2 / BESANCON CLEMENCEAU

HERIMONCOURT à 8 / GJ LA SAVOUREUSE 2 à 8

U15 D3 Printemps – Gr A

U15 D3 à 8 – Gr A

MATCHES DU 11/03/2023

SC PLANOISE 1 / MORTEAU MONTLEBON 3

DANNEMARIE 1 / LES FINS VILLERS NOEL C. 1

ASFC BELFORT 2 / MEZIRE FESCHES 2

U18 Elite Printemps

U18 D2 Printemps – Gr B

U13 Printemps – Gr 29

MATCHES DU 12/03/2023

BETHONCOURT 1 / SAINT HIPPOLYTE 1

AIGREMONT MONTOILLE 1 / GJ/GSF DE L'ARCHE 2

U18 D3 Printemps – Gr D

Seniors F à 8 Niveau 2 – Gr B

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré hors délai 50 euros.

Jeunes

Forfait déclaré hors délai 35 euros.

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.

MATCHES DU 04 ET 05/03/2023

DAMPIERRE 3 / ALLENJOIE 1

Seniors D4 – Gr C

MATCHES DU 11/03/2023

GRAND CHARMMONT / PRESENTEVILLERS STE MARIE

U13 Printemps – Gr 27

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.

Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
D. HOFF**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.